

LETTRE D'INFORMATION – FCPI JET INNOVATION 2

DIFFUSION VIA EUROCLEAR FRANCE

Paris, le 15 février 2011

Madame, Monsieur,

Le FCPI Jet Innovation 2 vient de céder les dernières sociétés qui composaient son portefeuille et va procéder à une distribution de **352,00 € brut par part, correspondant au montant de la plus-value réalisée par le FCPI.**

Nous vous précisons que cette plus-value n'est pas imposable, mais reste soumise aux prélèvements sociaux (CSG, CRDS) au taux de 12,30 % qui seront prélevés à la source.

Pour mémoire, le FCPI Jet Innovation 2 avait déjà procédé à trois remboursements partiels

- 2 904,00 € par part en octobre 2008,
- 181,50 € en mars 2010 et,
- 544,50 € en décembre 2010,

soit un remboursement global de 3 982,00 € par part (incluant le présent remboursement de 352,00 €).

La valeur d'origine de la part étant de 3 630,00 €, **la performance du FCPI s'élève à 9,7 %** (hors avantage fiscal de 25% perçu lors de la souscription et hors droits d'entrée).

Suite à ce remboursement, il restera un solde de quelques euros par part, qui sera redistribué au cours du 1^{er} semestre 2011, lorsque le fonds aura été complètement liquidé.

Le règlement de ce remboursement sera effectué en direct via Euroclear France, en date du 21 février 2011.

Nous vous remercions de votre confiance et restons à votre disposition pour répondre à toutes vos questions éventuelles.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



TURENNE CAPITAL
François Lombard

Contacts :

Fonctionnement du FCPI
Céline LOIRY
Turenne Capital
Tél : 01.53.43.03.18
cloiry@turennecapital.com

Procédure du remboursement
Jérôme HOULLIER
ODDO
Tél : 01.41.61.27.33
jhoullier@oddo.fr